

Certification enregistrée par France Compétences — RS 7445

Tuteur / Maître d'Apprentissage

Secteur Sanitaire, Social et Médico-Social Privé à But Non Lucratif



35 h

Durée de la formation

490 €

Finançable OPCO / CPF

❓ POURQUOI CETTE FORMATION ?

La désignation d'un tuteur ou d'un maître d'apprentissage est une **obligation légale** (Articles D6325-6 et suivants du Code du travail). Cette formation vous permet d'acquérir les compétences clés pour :

- ✓ Accueillir et intégrer efficacement un alternant dans votre établissement
- ✓ Organiser son parcours professionnel en cohérence avec les référentiels de formation
- ✓ Transmettre les bonnes pratiques du secteur sanitaire, social et médico-social
- ✓ Évaluer et accompagner sa progression tout au long de son contrat
- ✓ Communiquer avec les parties prenantes (centre de formation, équipes, alternant)

Formation certifiante alignée sur le référentiel de la CPNE-FP du 24 mai 2024.

❓ PUBLIC & PRÉREQUIS

Public concerné

- Professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif
- Toute personne exerçant ou souhaitant exercer la fonction de tuteur ou maître d'apprentissage

Prérequis

- ✗ Aucun prérequis de formation
 - ✓ Expérience professionnelle dans le secteur
- Accessible aux personnes en situation de handicap (aménagements possibles).*

📄 OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Préparer l'arrivée de l'alternant en collaboration avec les équipes pluridisciplinaires
- Accueillir et faciliter son intégration via un parcours d'observation adapté
- Organiser ses activités pour garantir sa progression et son autonomie professionnelle
- Accompagner sa montée en compétences (savoir-faire techniques, postures professionnelles)
- Évaluer ses acquis de manière objective et constructive
- Communiquer efficacement avec les parties prenantes (centre de formation, équipes, alternant)

📄 CONTENU DE LA FORMATION

Module 1 — Préparation et Accueil de l'Alternant

C1 – Préparer l'arrivée de l'alternant

- Identifier et maîtriser les missions du tuteur / maître d'apprentissage
- Connaître et appliquer le cadre juridique (travail des mineurs, situation de handicap, etc.)
- Clarifier les objectifs de formation avec le centre de formation
- Élaborer un parcours professionnel cohérent et un plan d'accompagnement

C2 – Accueillir et intégrer l'alternant

- Communiquer les documents d'accueil et réaliser une visite complète de l'établissement
- Présenter l'équipe pluridisciplinaire, les règles de santé, hygiène et sécurité
- Valider les aménagements pour les alternants en situation de handicap

Module 2 — Organisation et Accompagnement du Parcours

C3 – Organiser les activités de l'alternant

- Expliciter les objectifs et confier des missions variées favorisant la progression
- Analyser les résultats via des outils de suivi et proposer des ajustements

C4 – Accompagner la progression de l'alternant

- Transmettre les bonnes pratiques et gestes professionnels du secteur
- Expliciter la déontologie et les valeurs (secret partagé, respect, bientraitance)
- Évaluer les pratiques in situ et remédier aux difficultés d'apprentissage

Module 3 — Évaluation et Communication

C5 – Évaluer l'alternant

- Organiser une pré-évaluation et favoriser l'auto-évaluation de l'alternant
- Adapter les situations d'évaluation aux objectifs et référentiels

C6 – Communiquer sur le suivi

- Partager le suivi des apprentissages avec les parties prenantes
- Adapter le langage et l'écoute à chaque interlocuteur
- Intégrer les principes de diversité et d'inclusion (handicap, non-discrimination)

📄 MODALITÉS D'ÉVALUATION

La certification repose sur 3 types d'épreuves :

Compétence	Modalité	Durée	Lieu
C1 & C2	Étude de cas (accueil et intégration)	2h prép. + 20 min oral	Centre de formation
C3	Étude de cas (ajustement du parcours)	2h prép. + 20 min oral	Centre de formation
C4	Cas pratique (transmission des bonnes pratiques)	2h prép. + 20 min oral	Centre de formation

C5	Questionnaire professionnel	15-20 min	Centre de formation
C6	Intégré dans les études de cas (C1, C2, C3)	—	—

Critères d'évaluation :

- ✓ Pertinence de la planification et structure du plan d'accompagnement
- ✓ Cohérence avec les référentiels de formation
- ✓ Qualité des outils mobilisés
- ✓ Capacités de communication (clarté, argumentation, écoute)

✦ NOS POINTS FORTS

📄 Une formatrice de terrain

Expérience concrète dans le secteur sanitaire et social

📄 Une pédagogie active

Alternance entre théorie et mise en pratique

📄 Analyse de pratique

Étude de situations réelles vécues sur le terrain

📄 Accompagnement personnalisé

Suivi individuel tout au long du parcours

📄 Des outils concrets

Grilles d'évaluation, fiches de suivi, modèles de plans

📄 INFORMATIONS PRATIQUES

Durée	35 heures (en présentiel ou mix learning)
Coût	490 € (finançable via OPCO, CPF, etc.)
Lieu	ADAMSSE CFA – 42 rue des Hauts Pavés, 44000 Nantes
Prochaines sessions	Nous consulter
Référence certification	RS 7445

📄 CERTIFICATION

Référence RS 7445 — À l'issue de la formation, les participants obtiennent une certification reconnue par la CPNE-FP (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle) du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.

Validité : la certification atteste de vos compétences en tant que tuteur ou maître d'apprentissage et vous permet d'exercer cette fonction en conformité avec la réglementation en vigueur.

📄 CONTACT & INSCRIPTION

ADAMSSE CFA

📄 42 rue des Hauts Pavés – 44000 Nantes

📄 maurin.dauve@adamssecfa.org 📄 02 51 82 72 08

Besoin d'informations ? Contactez-nous pour un devis personnalisé ou une inscription.